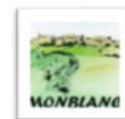


Compte Rendu du Conseil Municipal du 27 Mai 2020 à 20h30



Ordre du jour

- 1- Lecture de la charte de l' élu local
- 2- Election du Maire
- 3- Création des postes d'adjoints
- 4- Election des adjoints
- 5- Nomination des délégués aux Syndicats et commissions externes
- 6- Nomination des délégués aux commissions internes
- 7- Fixation des Indemnités des élus

Secrétaire de séance: J. L. Sérié

Présents:

AG Alain Gateau
 TB Thierry Bassetto
 MB Marcel Beï
 CD Christian Dauriac
 PD Patrick Dumont
 RO Rebeca Ortega
 JJP Jean Jacques Pelissier
 CS Corinne Sérié
 JLS Jean-louis Sérié
 GT Guillaume Tardy
 AW Astrid Wojtasik

	Action	Date
Signature des présents	tous	27-mai-20
1. Lecture de la charte de l' élu local .M. Le maire A. Gateau fait lecture de la charte de l' élu .Charte de l' élu local (voir annexe)	AG	27-mai-20
2- Election du Maire .Conformément à la loi, l'élection du Maire est présidée par le doyen du conseil: M.Beï .Candidat: A.Gateau . Nb de bulletins: 11 . Nb Bulletins blanc ou nuls: 0 . Suffrages exprimés: 11 . ont obtenu : A.Gateau : 11 voix . A.Gateau ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été installé.	MB	27-mai-20
3- Création des postes d'adjoints .Rappel: La création du Nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil Municipal. .M. le maire propose la création de 3 adjoints . Délibération: le conseil municipal décide la création de 3 Adjoints 11 voix pour, à l'unanimité	AG CC	27-mai-20
4- Election des adjoints 1er adjoint Candidat : J.L.Sérié nb de voix: 11, à l'unanimité J.L.Sérié ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1er adjoint au Maire	AG	27-mai-20
2ème adjoint Candidat : M.Beï . Nb de voix:11, élu à l'unanimité M.Beï ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2ème adjoint au Maire		
3ème adjoint Candidat : J.J.Pelissier nb de voix:11, élu à l'unanimité M J.J.Pelissier ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3ème adjoint au Maire Délibération:	CC	

5- Nomination des délégués aux Syndicats et commissions externes . Délégués aux Syndicats et commissions externes (voir annexe) Vote: Oui à l'unanimité	AG	27-mai-20
	CC	
6- Nomination des délégués aux commissions internes . Délégués aux commissions internes (voir annexe) Vote: Oui à l'unanimité	AG	27-mai-20
	CC	
7- Fixation des Indemnités des élus .Le barème des indemnités des élus est encadré par l'article de loi Article L. 2123-23 du CGCT .Indemnités des élus (voir annexe) Délibération: 10 Pour, 1 Abstention . Arrêté de délégation de fonctions du Maire aux adjoints à établir.	AG	27-mai-20
	CC	
	CC	
Prochaine réunion du Conseil Municipal	Jeudi 25 Juin 20h30	tous 25/06/2020

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

Charte de l'élu local

- 1.** L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- 2.** Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3.** L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4.** L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- 5.** Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6.** L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- 7.** Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.



Commune de Monblanc **Délégués aux Syndicats et Commissions externes**

- . Communauté des Communes du Saves (CCS)**
Voirie, Ecole, Développement économique,
Fourrière Dep., Enfance Jeunesse, Gers Numérique
Tit: A. Gateau
Sup: J.L.Sérié

- . Syndicat des Eaux de la Barousse**
(SEBCS)
Tit: M. Beï
Tit: JJ Pelissier
Sup: G Tardy
Sup: C Sérié

- . Syndicat Intercommunal du Traitement des Ordures ménagères**
(SICTOM)
Tit: C. Dauriac
Tit: T. Bassetto
Sup: P. Dumont
Sup: A. Wojtasik

- . Syndicat de Gestion de la Save Aval**
(SGSA)
Tit: A. Gateau
Sup: A. Wojtasik

- . Syndicat Intercommunal d'électrification du Gers**
(SDEG)
Tit: J.L.Sérié
Sup: M. Beï

- . Groupement Entr'aide Sociale Territoriale et Saves**
(GESTES)
Tit: A. Wojtasik
Sup: R. Ortega

- . Conseiller Défense**
Tit: A. Gateau



Commune de Monblanc

Délégués aux Commissions obligatoires et Commissions internes

Commissions obligatoires

. Commission de contrôle des listes électorales	G.Tardy 2 délégués externes
.Commission Appel d'offres (CAO)	A.Gateau J.L. Sérié M. Bei J.J.Pélissier P.Dumont G.Tardy
. Commission Communale des Impôts directs	A.Gateau 11 Délégués externes

Autres commissions internes

. Travaux communaux, Réseaux Urbanisme, suivi des dossiers (CU,PC..)	P. Dumont M.Beï T.Bassetto C.Dauriac
. Commission PLU (commission déjà en place)	A.Gateau P. Dumont J.L.Sérié M.Beï
. Travaux Salle des Associations	M.Beï J.L.Sérié P.Dumont
. Travaux paysagers	G Tardy C.Dauriac T.Bassetto
. Gestion administrative, Communication, archivage	J.L Sérié M.Beï R.Ortega
. Commissions Projets, Budgets dossiers de subventions	J.L.Sérié M.Beï
. Eglise, cimetière (administration, travaux)	J.J.Pélissier T.Bassetto
. Culture, Loisirs, liaisons MJC, Fête locale,	J.J.Pélissier C.Sérié A.Wojtasik R.Ortega
. Associations, gestion de la salle des associations	C.Sérié R.Ortega
. Commission Sociale	A.Wojtasik R.Ortega
. Cantine Scolaire, Ecole	G.Tardy R.Ortega

Barèmes relatifs aux indemnités de fonction au 1er janvier 2020

Indemnités de fonction brutes mensuelles des maires

Article L. 2123-23 du CGCT

Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en euros)
Moins de 500	25,5	991,8
De 500 à 999	40,3	1 567,43
De 1 000 à 3 499	51,6	2 006,93
De 3 500 à 9 999	55	2 139.17
De 10 000 à 19 999	65	2 528.11
De 20 000 à 49 999	90	3 500.46
De 50 000 à 99 999	110	4 278.34
100 000 et plus *	145	5 639.63

Indemnités de fonction brutes mensuelles des adjoints

Article L. 2123-24 du CGCT

Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en euros)
Moins de 500	9,9	385,05
De 500 à 999	10,7	416,17
De 1 000 à 3 499	19,8	770,10
De 3 500 à 9 999	22	855.67
De 10 000 à 19 999	27,5	1 069.59
De 20 000 à 49 999	33	1 283.50
De 50 000 à 99 999	44	1 711.34
De 100 000 à 199 999	66	2 567.00
200 000 et plus *	72,5	2 819.82

1er adjoint: 100% = 385€
2ème adjoint: 75% = 289 €
3ème adjoint: 50% = 193€